

20 novembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le lundi 20 novembre 2017 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, madame Françoise Boudrias.

Sont également présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel
District numéro 2 : Jasmin Boucher
District numéro 3 : Denis Filiatrault
District numéro 4 : Gilbert Perreault
District numéro 5 : Geneviève Poirier
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Période de questions**
- 03- **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2017
- 04- **Correspondance**
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- **Administration**
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 20 novembre 2017
 - 5.2 Adoption du règlement numéro 584-2017 ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 471-2005, d'amender le règlement 553-2014 et d'édicter de nouvelles dispositions concernant la tenue des séances du conseil municipal
 - 5.3 Avis de motion - Règlement ayant pour but de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2018
 - 5.4 Avis de motion - Règlement ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2018
 - 5.5 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé pour l'exercice financier 2018
 - 5.6 Approbation du premier budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'année 2017
 - 5.7 Modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – TECQ 2014-2018 et engagements de la Municipalité relativement à un renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec
 - 5.8 Abrogation de la résolution numéro 2016-03-040 remplaçant le tableau des désignations des représentants et des commissions municipales
 - 5.9 Désignation des maires suppléants pour la période de 2017 à 2021
 - 5.10 Autorisation de signature
 - 5.11 Amendement de la résolution numéro 2016-06-121 modifiant la composition du Comité consultatif d'urbanisme
- 06- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 6.1 Rapport mensuel du service d'urbanisme pour le mois d'octobre 2017
 - 6.2 Approbation du rapport de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 3 octobre 2017
 - 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2017-00200 – Marie-Ève Rainville
 - 6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2017-00203 – Louis Marion

- 07- Sécurité publique
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Programme INI-SKI 2017-2018
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
 - 9.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics pour le mois d'octobre 2017
 - 9.2 Autorisation de paiement pour les travaux de réfection du pavage de trois sections du 2^e rang et travaux connexes – Certificat de paiement numéro 2 « Acceptation finale »
 - 9.3 Autorisation de paiement pour les travaux de traitement de surface double effectués sur la rue Boissy, les 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari et la rue Lavallée – Certificat de paiement numéro 3 « Acceptation finale »
- 10- Période de questions
- 11- Varia
- 12- Levée de la séance

2017-11-307

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le point 5.2 de l'ordre du jour soit retiré pour être traité à une séance ultérieure;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 01.

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 02.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-11-308

3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2017

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2017-11-309

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période se terminant le 10 novembre 2017.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période se terminant le 10 novembre 2017.

Adoptée

5- ADMINISTRATION

2017-11-310

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 20 novembre 2017

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 20 novembre 2017 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **517 991.91 \$**.

Décaissements : chèques numéro 10317 à 10376	190 136.11 \$
Chèques annulés : chèques 10311 à 10316	(0 \$)
Comptes fournisseurs : chèques 10377 à 10492	294 008.62 \$
Salaires du mois d'octobre 2017	33 847.18 \$

Total de la période : **517 991.91 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

5.2 Adoption du règlement numéro 584-2017 ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 471-2005, d'amender le règlement 553-2014 et d'édicter de nouvelles dispositions concernant la tenue des séances du conseil municipal

Point retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

2017-11-311

5.3 Avis de motion - Règlement ayant pour but de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2018

Madame Nathalie Lépine donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2018.

2017-11-312

5.4 Avis de motion - Règlement ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2018

Monsieur Jasmin Boucher donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, édictant de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2018.

5.5 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé pour l'exercice financier 2018

ATTENDU que la Municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

ATTENDU que dans cette perspective, le procureur de la Municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 17 octobre 2017, valide pour toute l'année 2018;

ATTENDU que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la Municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs, et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la Municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la Municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles;

ATTENDU qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité;

ATTENDU que le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la Municipalité retienne la proposition de services du cabinet **Bélanger Sauvé** de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 17 octobre 2017 pour un montant de cent cinquante dollars (150 \$) par mois, et ce, pour l'année financière 2018.

Adoptée

2017-11-314

5.6 Approbation du premier budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'année 2017

ATTENDU

que la Société d'Habitation du Québec a approuvé, en date du 12 juillet 2017, son premier budget révisé pour l'exercice financier 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie approuve le premier budget révisé pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation dont le déficit avant capitalisation s'établit au montant de cent soixante-douze mille six cent treize dollars (172 613 \$) et dont le déficit partageable est de quarante-neuf mille six cent treize dollars (49 613 \$);

QUE la contribution de la Municipalité de Sainte-Mélanie passera de quatre mille cent vingt-six dollars (4 126 \$) à quatre mille neuf cent soixante et un dollars (4 961 \$) pour l'année 2017.

Adoptée

2017-11-315

5.7 Modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – TECQ 2014-2018 et engagements de la Municipalité relativement à un renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec

ATTENDU

que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU

que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU

que la Municipalité a adopté la programmation de travaux en vertu de sa résolution numéro 2016-04-071 du 4 avril 2016 et qu'elle a modifié cette programmation le 4 juillet 2017 par sa résolution numéro 2017-07-241;

ATTENDU

que la modification adoptée en juillet 2017 consistait à attribuer une proportion significative de l'aide financière disponible en vertu du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 au projet de réfection du réseau d'aqueduc Carillon;

ATTENDU

que les autorités gouvernementales sont en accord avec la modification apportée, mais requièrent des précisions relativement à la programmation des travaux 2014 à 2018 et un engagement formel de la Municipalité quant à la priorisation des travaux pour le remplacement du système de traitement des eaux usées du secteur « Village ».

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité s'engage à accomplir l'ensemble des étapes menant à la conception (plans et devis) du système de traitement des eaux usées du secteur « Village » dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 et que sa programmation soit adaptée conséquemment;

QUE la Municipalité s'engage à prioriser l'ensemble des étapes menant à la construction du système de traitement des eaux usées du secteur « Village » dans le cadre du prochain programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), et ce, en combinaison avec tout programme d'aide complémentaire étant donné la taille des investissements requis;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux modifiée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à vingt-huit dollars (28 \$) par habitant par année, soit un total de cent quarante dollars (140 \$) par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité s'engage à accomplir l'ensemble des étapes menant à la conception (plans et devis) du système de traitement des eaux usées du secteur « Village » dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

QUE la Municipalité s'engage à prioriser l'ensemble des étapes menant à la construction du système de traitement des eaux usées du secteur « Village » dans le cadre du prochain programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et ce, en combinaison avec tout programme d'aide complémentaire étant donné la taille des investissements requis;

QUE la Municipalité mandate et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné, à signer tous les documents à transmettre au ministre dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

Adoptée

2017-11-316

5.8 Abrogation de la résolution numéro 2016-03-040 remplaçant le tableau des désignations des représentants et des commissions municipales

ATTENDU la résolution numéro 2016-03-040 remplaçant le tableau des désignations des représentants et des commissions municipales;

ATTENDU les articles 82 et 82.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

ATTENDU que le conseil municipal désire abroger la résolution ci-avant mentionnée pour la remplacer par la présente résolution;

ATTENDU que le conseil municipal pourra, lorsqu'il le jugera utile, adopter toute résolution pour créer des comités ayant des mandats particuliers et y désigner les membres du conseil et autres personnes le cas échéant;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher Appuyé par madame Geneviève Poirier Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ABROGER la résolution numéro 2016-03-040 remplaçant le tableau des désignations des représentants et des commissions municipales;

DE REMPLACER le tableau des désignations des représentants et commissions municipales par celui-ci :

MAIRESSE – FRANÇOISE BOUDRIAS

Membre d'office à tous les comités
Régie du parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles

DISTRICT 1 – DANIEL GRAVEL

Office municipal d'habitation
Travaux publics
Représentant substitut - Hygiène du milieu
Représentant substitut - Plan de développement stratégique de Sainte-Mélanie

DISTRICT 2 – JASMIN BOUCHER

Communautaire, familles
Hygiène du milieu
Représentant substitut - Politique familiale
Représentant substitut - Travaux publics

DISTRICT 3 – DENIS FILIATRAULT

Comité consultatif d'urbanisme
Plan de développement stratégique de Sainte-Mélanie
Résidence D'Ailleboust
Aînés, MADA et comité Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale
Représentant substitut - Bibliothèque
Représentant substitut - Office municipal d'habitation
Représentant substitut - Sécurité publique de la MRC de Joliette

DISTRICT 4 – GILBERT PERREAULT

Sécurité publique de la MRC de Joliette
Représentant substitut - Régie du Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles

DISTRICT 5 – GENEVIÈVE POIRIER

Administration générale
Bibliothèque
Comité consultatif d'urbanisme
Jumelage France/Québec
Représentante substitut - Loisirs et culture

DISTRICT 6 – NATHALIE LÉPINE

Loisirs et culture
Politique familiale et MADA
Régie du Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles
Représentante substitut - Administration générale
Représentante substitut - Communautaire, familles
Représentante substitut - Résidence D'Ailleboust
Représentante substitut – Aînés et Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale

Adoptée

2017-11-317

5.9 Désignation des maires suppléants pour la période de 2017 à 2021

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2017-11-317 désignant les représentants et les commissions municipales;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner les maires suppléants pour la période de 2017 à 2021;

ATTENDU les articles 82 et 82.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ABROGER la résolution numéro 2016-03-040 remplaçant le tableau des désignations des représentants et des commissions municipales;

DE DÉSIGNER les maires suppléants suivants pour la période de 2017 à 2021 :

- **Premier maire suppléant :**
Daniel Gravel, conseiller du district 1.
- **Second maire suppléant en l'incapacité d'agir du premier maire suppléant :**
Nathalie Lépine, conseillère district 6.

Adoptée

2017-11-318

5.10 Autorisation de signature

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie autorise la mairesse, madame Françoise Boudrias, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tous les effets bancaires pour tous les comptes inscrits à la Caisse Desjardins de Kildare au nom de la Municipalité;

Qu'en l'absence de la mairesse, le maire suppléant dûment désigné par résolution est autorisé à signer lesdits effets bancaires;

Qu'en l'absence du directeur général et secrétaire trésorier, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Martine Malo, est autorisée à signer lesdits effets bancaires.

Adoptée

2017-11-319

5.11 Amendement de la résolution numéro 2016-06-121 modifiant la composition du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 avril 2016, du règlement numéro 569-2016 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme est constitué de sept (7) membres (4 membres-citoyens et 3 membres élus provenant du conseil municipal) et que le mandat des membres du CCU est d'une durée de deux (2) années et qu'il est renouvelable;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme provenant du conseil municipal suite aux élections du 5 novembre 2017;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE NOMMER les élus suivants, membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, soit du 20 novembre 2017 au 30 novembre 2019;

Membres provenant du conseil municipal :

- Madame Françoise Boudrias
- Monsieur Denis Filiatrault
- Madame Geneviève Poirier

D'ABROGER toutes résolutions antérieures relatives aux nominations;

DE DEMANDER au Comité consultatif d'urbanisme, nouvellement formé, de désigner un président et un vice-président, conformément à l'article 15 du règlement numéro 569-2016;

DE DÉSIGNER monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement, aviseur technique et secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme conformément à l'article 12 du règlement numéro 569-2016;

DE DÉSIGNER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, aviseur technique et secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

Adoptée

- 06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 2017-11-320 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois d'octobre 2017**
- Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour le mois d'octobre 2017 tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.
- Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour le mois d'octobre 2017.
- Adoptée
- 2017-11-321 6.2 Approbation du rapport de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 3 octobre 2017**
- Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 3 octobre 2017, tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.
- POUR CE MOTIF,** Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 3 octobre 2017.
- Adoptée
- 2017-11-322 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2017-00200 – Marie-Ève Rainville**
- ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2017-00200 déposée par madame Marie-Ève Rainville, propriétaire de l'immeuble sis au 6740, route Sainte-Béatrix situé dans la zone V-05 et portant le numéro de lot 5 612 407 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;
- ATTENDU** que madame Marie-Ève Rainville a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;
- ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 3 octobre 2017 et a analysé cette demande de dérogation mineure;
- ATTENDU** que la demande consiste à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire qui est moins en retrait que la résidence par rapport à la route Sainte-Béatrix;
- ATTENDU** qu'il est stipulé à l'article 7.4.3 du règlement de zonage numéro 228-92 que : « L'alignement sur rue sera égal ou plus reculé que le bâtiment d'habitation »;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2017-00200;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00200 telle que formulée.

Adoptée

2017-11-323

6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2017-00203 – Louis Marion

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2017-00203 déposée par monsieur Louis Marion, propriétaire de l'immeuble sis au 71, 2^e avenue du Lac-Safari situé dans la zone AR-10 et portant le numéro de lot 5 611 667 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que monsieur Louis Marion a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 3 octobre 2017 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la demande consiste à régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence et du garage détaché. La marge arrière de la maison est de 0,9 mètre et la marge latérale du garage détaché est de 0,32 mètre;

ATTENDU qu'il est stipulé à la grille des usages de la zone AR-10 du règlement de zonage numéro 228-92 que la marge arrière de la maison devrait être de 45 mètres et la marge latérale du garage détaché de 1,5 mètre;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2017-00203;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00203 telle que formulée.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est ajouté.

08- LOISIRS ET CULTURE

2017-11-324

8.1 Programme INI-SKI 2017-2018

ATTENDU la reconduction du projet INI-SKI pour une 9^e année consécutive;

ATTENDU que le projet INI-SKI connaît un succès auprès des jeunes de notre municipalité et s'inscrit dans un esprit de saines habitudes de vie;

ATTENDU qu'il a été convenu que la Municipalité de Sainte-Mélanie coordonne le projet INI-SKI et participe financièrement à l'activité au même titre que les Municipalités de Sainte-Marcelline-de-Kildare et Saint-Ambroise-de-Kildare;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE RECONDUIRE cette entente du projet INI-SKI avec les deux municipalités participantes;

D'APPROUVER la contribution municipale de mille cinq cents dollars (1 500 \$) pour le projet INI-SKI 2017-2018, conditionnellement à la participation financière des Municipalités Sainte-Marcelline-de-Kildare et Saint-Ambroise-de-Kildare;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire approprié;

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution aux municipalités concernées.

Adoptée

09- **HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2017-11-325

9.1 **Rapport du service des Travaux publics pour le mois d'octobre 2017**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour le mois d'octobre 2017 tel que préparé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour le mois d'octobre 2017.

Adoptée

2017-11-326

9.2 **Autorisation de paiement pour les travaux de réfection du pavage de trois sections du 2^e rang et travaux connexes – Certificat de paiement numéro 2 « Acceptation finale »**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme Beaudoin Hurens datée du 30 octobre 2017 relative à des travaux de réfection du pavage de trois sections du 2^e rang et de travaux connexes – Certificat de paiement numéro 2 « Acceptation finale ».

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de treize mille deux cent cinq dollars et quatre-vingt-dix cents (13 205.90 \$) incluant les taxes et la libération de la dernière retenue contractuelle de 5 % à l'entrepreneur **Excavation Normand Majeau Inc.** relatif aux travaux de réfection du pavage de trois sections du 2^e rang et de travaux connexes – Certificat de paiement numéro 2 « Acceptation finale », tel que recommandé par la firme d'ingénieurs Beaudoin Hurens en date du 30 octobre 2017;

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2017-11-327

9.3 **Autorisation de paiement pour les travaux de traitement de surface double effectués sur la rue Boissy, les 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari et la rue Lavallée – Certificat de paiement numéro 3 « Acceptation finale »**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme Beaudoin Hurens datée du 13 octobre 2017 relative à des travaux des travaux de surface double effectués sur la rue Boissy, 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari et de la rue Lavallée.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de trois mille deux cent soixante-dix-huit dollars et soixante-six cents (3 278.66 \$) incluant les taxes et libération de la dernière retenue de 5 % à l'entrepreneur **Franroc Division de Sintra Inc.**

relatif aux travaux de surface double sur la rue Boissy, les 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari et la rue Lavallée – Certificat de paiement numéro 3 « Acceptation finale » tel que recommandé par monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de la firme d'ingénieurs **Beudoïn Hurens** en date du 13 octobre 2017;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le fonds d'administration en y soustrayant toute subvention ou contribution pour l'entretien du réseau routier local en 2017 (et plus spécifiquement les programmes PAARRM et PAERRL du MTQ);

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 24.

- a) Canalisation de fossés et travaux prévus sur le chemin du Lac Sud;
- b) Sensibilisation aux vols récents;
- c) Déception quant aux services de la Sûreté du Québec relativement au traitement des victimes de vols;
- d) Suggestion d'adopter une résolution de « non-confiance » envers la Sûreté du Québec;
- e) Demander à la MRC de Joliette d'envisager de ne pas renouveler le contrat avec la Sûreté du Québec;
- f) Suggestion d'envoyer une lettre au ministre de la Sécurité publique;
- g) Suggestion que les municipalités de la MRC de Joliette se regroupent pour influencer la Sûreté du Québec pour offrir plus de surveillance;
- h) Évolution de la quote-part pour payer la Sûreté du Québec;
- i) Pourquoi n'y-a-t-il pas d'enquête lorsqu'il y a des vols de biens;
- j) Statistiques de présence policière sur le territoire de la Municipalité;
- k) Présence policière insuffisante;
- l) Vision de développement pour la rue Principale;
- m) Invitation aux victimes de vols à rapporter les vols;
- n) Quel sera le suivi ou les actions concrètes pour l'insatisfaction relative à la Sûreté du Québec;
- o) Est-ce qu'un surplus libre de 860 000 \$ peut influencer le versement d'aide financière provenant des gouvernements supérieurs;
- p) Mise à jour de l'usine de traitement des eaux usées;
- q) Étapes à venir pour le plan d'urbanisme;
- r) Schéma d'aménagement et secteurs prioritaires de développement;
- s) École Sainte-Hélène, pressions sur la Commission scolaire pour agrandir l'école;
- t) Émondage mécanisé des abords de route;
- u) Lumières de rues défectueuses.

La période de questions est close à 21 h 00.

11- **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

2017-11-328

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 21 h 01.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier